

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL79

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après la troisième occurrence du mot :

« une »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 43 :

« telle atteinte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.